

REGLEMENT PARTICULIER SLALOM-POURSUITE

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'Association **DRIVE RACING Team (organisateur technique)**

Organise le **30 avril 2017**

avec le concours de l'**ASAR - ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA REUNION - (organisateur administratif)**

Sous le patronage de la **Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR)**

Un « slalom-poursuite » dénommé :

« 2^{ème} SLALOM POURSUITE DE LA JAMAIQUE – VILLE DE SAINT-DENIS »

Cette compétition compte pour le « **Championnat régional des Slaloms** » mis en place par la **LSAR**.

Le présent règlement a été approuvé par la LSAR sous le numéro

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS (en cours)

- Président du Collège des Commissaires Sportifs : M..... - Licence n°.....
- Commissaires Sportifs : M..... - Licence n°.....
M..... - Licence n°.....
- Directeur de Course : M..... - Licence n°.....
- Directeur de Course Adjoint : M..... - Licence n°.....
- Commissaires Techniques :
M..... - Licence n°.....
M..... - Licence n°.....
M..... - Licence n°.....
- Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M..... - Licence n°.....
- Chronométrateurs (C au minimum) : M..... - Licence n°.....

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **(4 jours avant la date de l'épreuve)** à *minuit, cachet de la poste faisant foi*.

La date limite d'envoi des engagements est fixée comme suit : au plus tard le mardi soir précédant ou 4 jours avant la course. La liste des engagés devra être adressée à la FFSA le jeudi soir précédant l'épreuve.

Publication de la liste des engagés le **(2 jours avant la date de l'épreuve)**.

Vérifications administratives le **(cf date de l'épreuve)** de 7h à 8h30.

Lieu : **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE (Accueil)**

Vérifications techniques le **(cf date de l'épreuve)** de 7h à 8h30.

Lieu **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE (Paddock)**

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le **(cf date de l'épreuve)** à 8h45.

Lieu : **locaux du CIRCUIT DE LA JAMAIQUE**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais... à 9h.

Briefing des pilotes le : **(cf date de l'épreuve) à 9h15.**

Lieu : **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE (Paddock)**

Reconnaissance pédestre : après le briefing - *Seule une reconnaissance pédestre est autorisée (avant l'essai chrono), accompagnée d'un officiel et/ou de l'organisateur technique.*

Essais chronométrés le **(cf date de l'épreuve) 10h à 11h30.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **11h30**

Course :

- 1^{ère} manche le **(cf date de l'épreuve)**..... de **11h30 à 13h00**
- 2^{ème} manche le **(cf date de l'épreuve)** de **14h00 à 15h30**
- 3^{ème} manche le **(cf date de l'épreuve)** de **15h30 à 17h00**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires le **(cf date de l'épreuve) à 17h00**

Lieu : **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE**

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE (Paddock)**

Remise des prix le **(cf date de l'épreuve)**..... à partir de **17h30**

lieu : **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE**

1.3P. VERIFICATIONS

Lors de la vérification technique des voitures, les concurrents sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à **8h30.**

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE**

Les vérifications nécessitant un démontage (à l'issue de la compétition) seront effectuées au Garage :

JOEL TECHNIC AUTOS – LA MARE – SAINTE MARIE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

GI SPORT (Saint-Denis) et/ou RS SPORT (Saint-Pierre) et/ou autres partenaires si nécessaire.

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **(4 jours avant la - date de l'épreuve)** à MINUIT, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si **3 jours** avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **30 engagés**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **60**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (principe de la « double-monte »).

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable).....
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le **Slalom-poursuite de LA JAMAIQUE** a le parcours suivant : (voir plan en annexe)

La course se déroulera en 3 manches (après un essai chronométré)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

La longueur du parcours est de **1900** mètres (voir plan).

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à **paddock du circuit** (répartition des espaces pour chacun des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles le **(cf date de l'épreuve) à partir de 6h45**.

Les remorques devront être garées **sur le parking en amont du paddock** (à l'extérieur de l'enceinte du circuit).

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

→ Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée

Lieu **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE** de 7h à 10h (cf date de l'épreuve)

Téléphone permanence n° **0692651680**

Centre de secours le plus proche : **AMBULANCE DE GARDE SUR PLACE**

Lieu **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- | | | |
|--|---|---|
| ▪ Quille de parcours renversée ou déplacée | = | 1 seconde |
| ▪ Quille d'arrivée renversée ou déplacée | = | 3 secondes |
| ▪ Porte manquée ou erreur de parcours | = | manche non prise en compte pour ce pilote |

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à partir de 17 heures, lieu **CIRCUIT DE LA JAMAIQUE**

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Voir article 10.3.P

10.2P. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes ou trophées de la façon suivante :

1 coupe ou trophée pour les vainqueurs au scratch (1^{er} + 2^{ème} + 3^{ème}), cumulables.

1 coupe ou trophée pour la 1^{ère} féminine, cumulables.

1 coupe pour le vainqueur de chaque groupe (non cumulable avec la classe).

1 coupe pour le vainqueur de chaque classe (non cumulable avec le groupe).

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

Des coupes ou des trophées seront attribuées – voir article 10.3.P

Voir annexes (pour information)

CHAMPIONNAT DE LA REUNION DES SLALOMS REGIONAUX – Annexe (pour information)

CHAMPIONNAT DE LA REUNION DES SLALOMS REGIONAUX

Calendrier sportif 2017

Circuit de la Jamaïque – Ville de Saint-Denis

26 février 2017

30 avril 2017

17 juin 2017

13 août 2017

22 octobre 2017

Les voitures et équipements

Groupe Loisir

Voitures de série normalement commercialisées, immatriculées et en conformité avec le code de la route (munis d'une carte grise, d'une vignette de contrôle technique validée pour les voitures qui y sont soumises et d'un certificat d'assurance) répondant aux obligations techniques suivantes :

Motorisation essence atmosphérique ou motorisation diesel atmosphérique ou turbo,
Cylindrée inférieure à 2000 cm³ (sans coefficient pour les turbos),

Sécurité obligatoire : ceintures de sécurité 3 points minimum, pare-brise en verre feuilleté, double circuit de freinage, deux rétroviseurs extérieurs, casque homologué ;

Voiture complète et strictement d'origine (conforme au catalogue constructeur)

Les voitures décapotables (capotes) **interdites**.

Seules les voitures découvrables (possédant un toit rigide -hard top) sont autorisées.

| | | |
|-------------|-----------------------|------------------------------|
| L1 : | Essence atmosphérique | jusqu'à 1400 cm ³ |
| | Diesel atmosphérique | jusqu'à 2000 cm ³ |
| | Diesel Turbo | jusqu'à 1600 cm ³ |
| L2 : | Essence atmosphérique | jusqu'à 2000 cm ³ |
| | Essence Turbo | jusqu'à 1600 cm ³ |
| | Diesel turbo | jusqu'à 2000 cm ³ |

Aucun coefficient ne sera appliqué aux motorisations diesel turbo.

DANS LE CAS OU LES ORGANISATEURS ACCEPTENT LES VOITURES DES **GROUPES D ET E**,
LES PRESCRIPTIONS CI-DESSOUS SONT A RESPECTER.

Les voitures du **groupe E** devront respecter la réglementation technique suivante :

- A. Voitures jusqu'à 1300 cm³ → Application de la réglementation des Formule Libre (Art. 277 du CSI 1988) plus les prescriptions suivantes :
- o Poids minimum : 420 kg.
 - o Lest maximum autorisé : 10 kg.
 - o Carrosserie et dimensions : application de l'Art. 275-3 du règlement de F2 1988.
 - o Interdiction des jupes.
 - o Fond plat EN CONFORMITÉ avec la définition et réglementation FFSA
- B. Voitures de plus de 1300 cm³ → Application de la réglementation F2 1988 (Art. 275 du CSI) à l'exception des éléments suivants :
- a. Poids minimum : de 1 301 à 1 600 cm³ : 460 kg (Art. 275.4.2 du CSI).
 - b. Poids minimum : de 1 601 à 2 000 cm³ : 585 kg (c'est le poids réel de la voiture avec le pilote et son équipement de course au complet à tout moment de l'épreuve).
 - c. Lest maximum autorisé : 10 kg (hors handicap-poids article 4.2.5).
 - d. Le système de survie est facultatif.
 - e. La cellule de survie et les structures latérales sont recommandées.
 - f. Interdiction des jupes.
 - g. Fond plat EN CONFORMITÉ avec la définition et réglementation FFSA
 - h. Structures latérales de protection : recommandées (Article 275-5 B Annexe J 1988).

GT de série

Voiture homologuée en GT de Série selon la liste FFSA en vigueur, conforme au règlement technique GT de Série et à la fiche d'homologation du modèle considéré ;

Groupes N, A, FN, FA

La bride est obligatoire. En N/FN la bride diamètre 34 est autorisée.

Les voitures conformes au règlement N2 Série seront admises en Classe 2

VHC

Sont admises à participer :

- Les VHC **en possession d'un PTH/PTN**.
- Les voitures en conformité pour participer à un rallye « Classic » (un seul groupe - sans marquer de points pour le championnat des slaloms).

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque course : un pour le VHC et un pour le Classic.

Carburant

Le carburant utilisé devra être conforme aux normes de l'annexe J durant toute la durée de l'épreuve (essais et course). Aucun additif ou mélange de carburant ne sera admis, et ce, pour tous les groupes et classes. Des contrôles pourront être effectués à tout moment de la compétition.

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

Pneumatiques

Groupe Loisir → Pneumatiques aux normes E ou DOT, référencés au catalogue commercial grand public d'un manufacturier.

Les pneumatiques homologués route avec la mention « compétition only » ou « only race » ou « only compétition » ou « only valid for compétition »... sont interdits.

IMPORTANT : Caméra et appareils de prises de vue

Par mesure de sécurité, le montage de caméra et/ou d'appareil de prise de vue est soumis au contrôle du Commissaire Technique et devra avoir son approbation après vérification de la fixation conforme au cahier des charges du fabricant.

- pour toutes les voitures ouvertes (interdiction)

Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, Groupes CM et GTTS, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route. Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra rejoindre le parc d'assistance ou le paddock et éventuellement présenter à nouveau sa voiture mise en conformité lors de la manche suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les manches précédentes.